

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
lundi 7 novembre 2016

Conseillers absents excusés : Madame PAILLARD Myriam, Messieurs PAILLARD Jean-Michel et RIETMANN Sylvain.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **Evolution des statuts de la nouvelle Communauté de Communes suite à l'intégration de la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy**

Monsieur le Maire présente les modifications intervenues suite à l'intégration de la Communauté de Communes Plateau de Nozeroy à la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura. Cette intégration sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017, en rappelant préalablement qu'il s'agissait pour la Communauté de Communes Plateau de Nozeroy d'une obligation de rejoindre une autre communauté car celle-ci compte moins de 15 000 habitants.

Première modification : Dénomination de la nouvelle communauté de communes

Parmi les trois propositions suivantes : Champagnole Nozeroy Jura,
Champagnole Plateaux du Jura,
Champagnole Jura,

Champagnole Nozeroy Jura a été validée par le conseil communautaire.

Deuxième modification : Evolution des statuts de la nouvelle communauté de communes portant notamment sur ses compétences. La nouvelle Communauté de Communes exerce en lieu et place les compétences suivantes :

- les compétences obligatoires :

. aménagement de l'espace, actions de développement économique (*création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique...*), promotion du tourisme (*dont la création d'offices de tourisme*), aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- les compétences optionnelles :

. protection et mise en valeur de l'environnement (*dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*), politique du logement et du cadre de vie, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements (*sportifs d'intérêt communautaire, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*), action sociale d'intérêt communautaire, assainissement (*collectif, non-collectif et eaux pluviales*)

- les compétences facultatives :

. soutien au développement économique du territoire (*soutien des filières industrielles et artisanales et commerciales, partenariats et soutien aux organismes qui contribuent au développement économique, création gestion et soutien de l'immobilier à vocation industrielle et artisanale, étude-création-réalisation et gestion des unités comme abattoir-atelier de découpe et unité de production d'énergie*), développement touristique par la mise en valeur des richesses touristiques de son territoire et par la participation aux actions de promotion des sites (*notamment : aménagement des sites des Pertes de l'Ain, de la Langouette, Tramjurassienne et source de la Saine ; sites naturels tels que lacs, rivières, étangs zones humides, belvédères, forêts ; sites archéologiques remarquables, ruines, fouilles historiques...* ;), actions culturelles (*soutien à des associations de diffusion de spectacles vivants sous convention avec l'État tel que Scènes du Jura*), service à la population dans le domaine de la santé (*création ou soutien de maisons médicales pluridisciplinaires*), service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme (*instruction des Autorisations liées au Droit du Sol*), prise en charge de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, adhésion à un syndicat mixte.

Ces nouveaux statuts, validés par la Communauté de Communes, sont en cours de validation par les différents conseils municipaux,

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

► Présentation et approbation des rapports annuels 2015 concernant l'assainissement collectif et l'activité de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura,

. Rapport annuel 2015 relatif à l'assainissement collectif :

33 communes sur 38 adhèrent au service de l'assainissement collectif, exploité en délégation de service public (affermage). Ce service dessert environ 8 197 logements et 19 485 habitants, représentant 8 197 abonnés domestiques et un volume de 747 587 m³ facturés. Le service gère 25 stations d'épurations dont celle à filtre à roseaux de la commune de Montrond.

Monsieur le Maire présente le bilan 2015 de la station d'épuration de Montrond mise en service en 2013 et met en exergue les données suivantes :

. le volume moyen reçu en 2015 est inférieur au débit de référence. Ce constat est à relier au fait qu'en 2015 le raccordement n'avait pas été réalisé pour toutes les habitations.

. la station reçoit beaucoup de filasses. Cette situation résulte principalement du rejet par les particuliers de lingettes dans le réseau. Le délégataire propose de mettre en place un dégrilleur automatique ou un système de pompage pour homogénéiser l'effluent d'entrée.

Monsieur le Maire présente ensuite quelques chiffres clefs concernant ce service :

- les frais d'accès au service ont évolué en 2014 et 2015 : de 630 à 650 € (variation de + 3,17%),
- l'incidence financière pour la consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (soit 120 m³) : au 01/01/2015 le prix HT et hors redevance AE est de 1,41 €/m³ et de 1,42 €/m³ au 01/01/2016 (d'où variation de 0,7%).
- la dette du service au 31/12/2015 s'élève à 6 161 061,45 euros.

. Rapport annuel 2015 de l'activité de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura :

Monsieur le Maire rappelle les noms des membres constituant la Communauté de Communes et les dossiers dont ils ont la charge, les compétences de la Communauté de Communes (voir ci-dessus) et relate les évolutions intervenues en 2015 :

- la création du service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme partagé entre les Communautés de Communes Bresse-Revermont, Champagnole Porte du Haut-Jura et Comté de Grimont (*loi ALUR du 24/03/2014*). Ce service concerne 31 communes représentant 27 048 habitants,
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : le versement des contributions au SDIS est effectué par la Communauté de Communes en lieu et place de ses communes membres,
- le schéma de mutualisation des services arrêté par le Conseil Communautaire le 22 décembre 2015,
- l'utilisation du bâtiment le « Jouef » : occupé par la Communauté de Communes, la Chambre d'Agriculture (*bureau de 8 m²*), le SICTOM, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura (CDG), la SAS COFORET, la médecine du travail. Dans ce bâtiment, la Communauté de Communes est propriétaire, en indivision avec le CDG d'une salle de conférence pouvant accueillir 99 personnes (salle du Conseil). Cette salle, qui peut être mise à disposition de tout organisme, est de plus en plus louée,
- les investissements dans les bâtiments scolaires : construction du groupe scolaire de « La Fresse » à Saint-Germain-en-Montagne et réhabilitation de l'Ecole du Boulevard à Champagnole. Les investissements à venir concernent l'école de Foncine Le Haut, la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de Cize (RPI Cize-Ney), construction d'une école élémentaire sur le site Léo Lagrange,
- évolution de la ZA La Planchette : installation d'entreprises nouvelles impliquant notamment l'aménagement plus durable des voiries,
- évolution de la ZA de Montrond : la société Rusthul a achevé les travaux de voiries, bassins de rétention, réseaux humides et secs, l'enterrage de la ligne électrique par ERDF est en cours, la société Eiffage effectuera le goudronnage,
- protection de la ZA de Sirod : achat de 1 300 m² de terrain pour permettre l'installation d'un complément de défense incendie sous forme d'une réserve d'eau,
- ZA d'Equévillon : cession de la Communauté de Communes d'une surface de 2 010 m² à la SARL Gesauto,
- acquisition d'une emprise foncière : proposition d'acquisition par la Communauté de Communes d'un terrain d'environ 4 hectares appartenant à la SCI Au bois de Sapois (ancienne scierie Bouvet),
- subventions versées : à la Mission Locale Sud Jura en 2015 : 11 375 € (9 995 € en 2014), au MEDEF en 2014 : 7 152,73 € (*8 personnes ont obtenu un CDI, 3 un CDD, 1 un contrat aidé non marchand, 1 contrat création d'activité et 3 formations*),
- prêts d'honneur à taux 0 % à « Initiative Jura » d'un montant de 66 904 € prêté, correspondant en 2014 à 8 projets de création ou reprise d'entreprises, créant ou soutenant 22 emplois,
- plan climat énergie territorial (PECT) : recrutement d'un nouveau chargé de mission,
- plan d'aménagement territorial Bois Energie : outil incontournable pour structurer et développer une filière énergétique renouvelable, compétitive, locale, créatrice d'emploi non délocalisable,
- candidature au Programme européen LEADER 2014/2020 : permet l'octroi de subventions européennes à des entreprises. Une enveloppe de 2,5 millions d'euros a été allouée à notre territoire pour les 5 prochaines années,
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : poursuite du soutien à l'action visant à améliorer l'habitat,
- évolution des taxes de séjour : tarifs fixés par jour et par personne en fonction du classement de l'établissement,
- gestion de la crèche Halte Garderie La Hulotte : 127 enfants ont été accueillis dans cet établissement en 2015 dont 54 en accueil régulier et 73 en accueil occasionnel,

- relais parents/assistantes maternelles Champagnole/Nozeroy : forte diminution des demandes d'accueil chez une assistante maternelle entraînant une légère baisse du nombre de places et du nombre d'assistantes maternelles (202 en 2014 et 194 en 2015),
- association « les scènes du Jura » : la Communauté de Communes a renouvelé son aide d'un montant de 70 000 € pour l'année 2015,
- subvention de 6 000 € en 2015 à l'association ArchéoJuraSites (travaux dédiés au site d'Alésia, thèse d'André BERTHIER, archéologie et étude du château médiéval de Chau des Crotenay),
- soutien de la Communauté de Communes à la protection du site à pistes de dinosaures de Loulle : enterrement de la majorité des traces pour les protéger et maintien à l'air libre d'une partie des traces accessibles pour l'observation par une passerelle,
- aménagement des sources de la Saine : le coût du projet s'élève à 32 000 € HT, le plan de financement proposé est le suivant : 6 000 € pour la région, 9 600 € pour l'État, 6 400 € pour le Conseil Départemental et 10 000 € pour la Communauté de Communes,
- réhabilitation de la tourbière de la Brure à Andelot en Montagne.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2015 de la Communauté de Communes :

Le montant des dépenses atteint 9 663 922,41 € pour la section d'investissement et 8 849 344,98 € pour la section de fonctionnement.

Le montant des recettes atteint 9 587 749,11 € pour la section d'investissement et 9 967 409,78 € pour la section de fonctionnement.

► SICTOM : information et évolution du syndicat

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le passage du système de redevance actuellement en vigueur à un système de taxe aligné sur le foncier bâti : ce nouveau mode de calcul sera effectif dans 3 ans.

► Révision des différents tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017

- tarifs salle de la Vouivre : stabilité des coûts de la location de la salle

	TYPE DE RESERVATION	TARIFS LOCATION EN EUROS		
		GS	PS	GS+PS
	GS = Grande Salle PS = Petite Salle			
MONTROND	Réunion sans repas	125	85	145
	Repas ou Soirée Sans cuisine	150	100	180
	Petite Salle 1 jour avec Gde Cuisine		150	
	1 jour avec repas	205	135	240
	2 jours consécutifs avec repas Jour supplémentaire : 50€	310	210	340
	Verre de l'amitié pour décès	50	35	70
SONO		40	40	40
EXTERIEUR	Réunion sans repas	185	125	205
	1 jour avec repas	290	185	330
	2 jours consécutifs avec repas Jour supplémentaire : 80€	410	260	460
	2 jours avec repas/but lucratif selon accord maire	410	260	460

Pour les associations : 30 € pour participation aux charges pour chaque manifestation gratuite.

- tarifs cimetièr : pas d'évolution des tarifs, maintenus à :

- . concession cimetièr : 50 €/m² pour 30 ans
- . concession Colombarium : 200 €/case pour 15 ans.

- tarifs affouages 2016-2017 :

- . tarifs maintenus à 4,50 €/stère pour les inscriptions faites dans la période fixée,
- . passage de 7 € TTC à 7,5 € TTC/stère pour les inscriptions faites en dehors de la période fixée,
- . passage de 7.7 € TTC à 8,4 € TTC (TVA à 20 % au lieu de 10 %) pour un habitant de l'extérieur ou une personne dont l'activité est soumise à la TVA.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la révision de ces tarifs.

► Etude de devis

- Fuites d'eau dans un appartement en location : l'assurance remboursera pour la remise en état 2 380,45 €. deux devis pour les travaux ont été établis :
Le conseil municipal se prononce unanimement pour retenir l'entreprise moins-disante Euro Jura

- Traitement des poutres et de la frisette du bâtiment commercial de la commune :
Deux devis ont été établis : celui de l'entreprise Reverchon est retenu par l'ensemble des membres du conseil municipal.

► Questions diverses

. Situation « NAT Formation » :

Faute d'activité, « NAT Formation » a cessé son activité. Une décision préfectorale a abrogé l'autorisation d'exercer le 18 octobre 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer le préavis de 6 mois.

. Courrier section cyclistes : invitation à une réunion à la salle des fêtes de Vers en Montagne le 19/11/2016

. Courrier de l'association « Aux Tirs points de Montrond » : mentionnant la nouvelle composition du bureau avec notamment le remplacement à la présidence de Claude DEVAUX par Christophe MICHEL, le bilan financier et le programme des manifestations prévues en 2017.

. Courrier Comité des Fêtes de Montrond : le président du Comité sollicite la reconduction de la gratuité de la salle des fêtes de Montrond pour l'année 2017.

. Courrier de Mr et Mme LORIOD Christophe : demande d'égagement d'arbres en limite de propriété.

. Projet d'animation autour du château de Montrond :

Suite à la rencontre de certains membres de l'association des «Chevaliers de Franche-Comté» et après un riche débat lors de la séance du conseil municipal de ce jour, il est apparu nécessaire d'étudier les possibilités qui pourraient s'offrir pour conserver l'intérêt autour du site du château de Montrond pour les générations à venir.